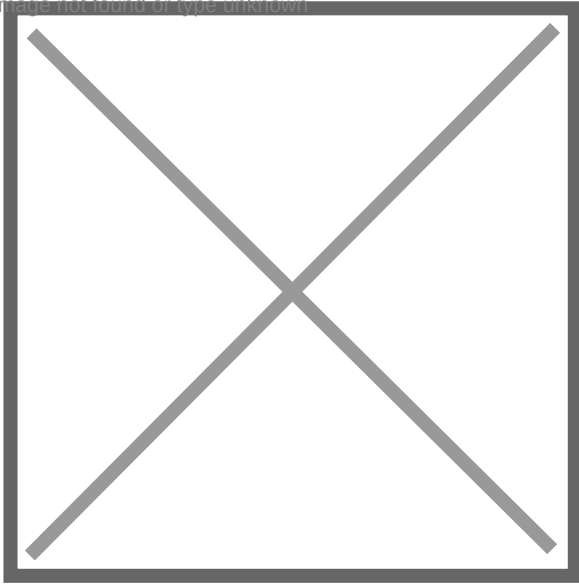


Image not found or type unknown



## Prime objectif suite à la rupture anticipée de mon cdd

Par **jennifer**, le **12/04/2011** à **15:59**

Bonjour, je suis technico commerciale en nutrition animale, j'ai un an de contrat professionnel, et 9 mois de CDD, suite à un entretien avec mon entreprise pour évoquer mon avenir, celle-ci m'a explicité qu'il ne pouvait pas encore se prononcer sur un CDI, ayant une proposition ailleurs j'ai donc accepté celle-ci et fait une rupture anticipée de mon CDD. Suite à la rupture anticipée de mon CDD, mon entreprise m'annonce, que tout le travail effectué pendant 1 an et donnant accès à une prime ne me sera pas versé, sont-ils dans leur droit? si non, comment faire un recours? Cordialement